

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Autour d'un article. — IV La succession du cardinal Sevin : le partage du diocèse de Lyon — V Mère Brosseau, ancienne supérieure de l'Hôtel-Dieu. — VI Les catholiques en Chine. — VII Nominations ecclésiastiques. — VIII Caisse ecclésiastique.

AU PRONE

Le dimanche, 3 septembre

On annonce :

- La Nativité (mardi, solennité le 10) ;
- La réouverture des classes ;
- Le 2e anniversaire du couronnement du pape (mercredi).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 3 septembre

Office du 12e dim., **semi-double**; 2e or. **A cunctis**, 3e au choix du prêtre; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim., suffr.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 10 septembre

Diocèse de Montréal. — Du 8 septembre, Nativité (Laprairie et Hochelaga); du 9, saint Pierre Claver.

Diocèse d'Ottawa. — Du 8 septembre, sainte Marie (Almonte).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 4 septembre, sainte Rosalie.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 8 septembre, saint Adrien (Ham-Nord).

Diocèse de Nicolet. — Du 8 septembre, Nativité de Marie.

Diocèse de Mont-Laurier. — Du 8 septembre, Nativité (Labelle) et de sainte Marie (Minerve).
J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

- | | | |
|---------|--------------|----------------------------|
| Mardi, | 5 septembre. | — Laprairie. |
| Jedi, | 7 | — Saint-Augustin. |
| | | — Sainte-Geneviève. |
| Samedi, | 9 | — Sainte-Anne-des-Plaines. |

AUTOUR D'UN ARTICLE



EST dans la *Revue de l'enseignement primaire* qu'il a paru et, de ce chef, il revêt une importance considérable, car cette publication atteint la majorité du personnel de nos écoles primaires et primaires supérieures, et par lui elle a sa répercussion sur d'innombrables jeunes cerveaux. " *Malheur, dit Jésus-Christ, à celui qui scandalise un de ces petits; il vaudrait mieux qu'on lui attachât une meule au cou et qu'on le précipitât au fond de la mer.* " Que dire donc de celui qui en scandalise des milliers ?

Ce scandale est signé Paul Souday. M. Paul Souday a décidé que Dieu n'existe pas. Il dit " leur Dieu ", en parlant des catholiques, avec un dédain suprême. M. Paul Souday a décidé de plus qu' " il n'y a pas de mystère ". L'ange qui apparut à Augustin sur le bord de la mer déclara au saint que le mystère de la vie intime de Dieu ne pouvait pas plus tenir dans une intelligence humaine que l'eau de l'océan ne peut tenir dans un petit trou creusé sur le rivage. M. Paul Souday cependant veut que sa pensée très étroite soit la mesure de l'univers. M. Paul Souday a décidé enfin qu' " il n'y a pas d'expiation ". Enfant, il n'a sans doute jamais été puni, et, écrivant pour des maîtres d'écoles, il part de ce principe que jamais un de leurs élèves n'a à expier une faute commise. Les siècles anciens et modernes ont pensé le contraire. Tous les peuples ont eu leurs autels et leurs sacrifices. Jésus-Christ est mort pour les hommes : la croix, symbole de l'honneur, l'atteste jusque sur la poitrine de nos braves. M. Paul Souday, lui, déclare qu' " il n'y a pas d'expiation ". Il admet qu'ici-bas l'effort existe sans cause, qu'il y a un mouvement universel sans premier moteur, une ordonnance générale merveilleuse des choses sans ordonnateur, une succession indéfinie de poules et d'œufs sans un premier œuf ou une première poule. . . C'est absurde.

c'est contraire au s
Paul Souday le pe
grave, la *Revue de*
ces audacieuses nég
de France que Diet

Nous ne pouvons
phème répondons p
sons que Dieu ne dé
et que M. Paul Sou
la permission de cel
comme sur les bons.

Avec tous les peu
Nous proclamons
tout l'ensemble de l
première de qui el

Nous proclamons
que le mouvement s
billon ordonné qui
en branle par un ét

Nous proclamons
qu'elle prouve l'exis
admirable du corps
atteste l'existence d

Nous proclamons
infinie, puisque rien
brassée en sa plénitu
borné, et que, par co
telligence humaine c

Nous proclamons c
tes très graves qui c
quent, sans pouvoir
et ce qui est seulemen

c'est contraire au simple bon sens. Mais, que voulez-vous ? M. Paul Souday le pense, ou du moins le dit, et, ce qui est plus grave, la *Revue de l'enseignement primaire* l'imprime et porte ces audacieuses négations dans les derniers recoins de ce pays de France que Dieu a fait si grand et si beau.

Nous ne pouvons empêcher ce crime littéraire. Mais au blasphème répondons par une affirmation de foi. Nous, nous disons que Dieu ne dépend pas des fantaisies de M. Paul Souday et que M. Paul Souday lui-même ne vit et ne respire que par la permission de *celui qui fait lever son soleil sur les méchants comme sur les bons.*

Avec tous les peuples, avec tous les siècles, avec la raison :

Nous proclamons que l'effet n'existe pas sans cause et que tout l'ensemble de la nature proclame l'existence d'une cause première de qui elle a reçu l'être ;

Nous proclamons que la matière est par elle-même inerte, que le mouvement suppose un moteur et que l'immense tourbillon ordonné qui constitue l'univers a été certainement mis en branle par un être tout-puissant ;

Nous proclamons qu'une montre ne se fait pas toute seule, qu'elle prouve l'existence d'un horloger et que l'organisation admirable du corps de l'homme et de l'ensemble de l'univers atteste l'existence d'un ordonnateur suprême ;

Nous proclamons que la cause première des choses étant infinie, puisque rien ne la limite, ne peut être comprise et embrassée en sa plénitude par l'homme, être éminent mais fini et borné, et que, par conséquent, il y a *nécessairement* pour l'intelligence humaine des mystères ;

Nous proclamons qu'en ce monde il y a des fautes, des fautes très graves qui crient vengeance au ciel et que, par conséquent, sans pouvoir préciser nous-même ce qui est châtement et ce qui est seulement épreuve, car cela est le secret de Dieu, il

LE

ment primaire qu'il
de importance consi-
teint la majorité du
aires supérieures, et
nombrales jeunes cer-
ui qui scandalise un
i attachât une meule
la mer." Que dire
ers ?

Paul Souday a décidé
eu ", en parlant des
Paul Souday a déci-
". L'ange qui appa-
éclara au saint que le
ait pas plus tenir dans
l'océan ne peut tenir
M. Paul Souday ce-
voit la mesure de l'uni-
"il n'y a pas d'expia-
s été puni, et, écrivant
principe que jamais un
commise. Les siècles
raire. Tous les peuples
Jésus-Christ est mort
l'honneur, l'atteste jus-
Paul Souday, lui, déclara
admet qu'ici-bas l'effet
ient universel sans pre-
merveilleuse des choses
inie de poules et d'œufs
poule... C'est absurde

y a des châtiments sur terre, des châtiments parfois terribles, en attendant les expiations éternelles ;

Nous proclamons que la justice est loin d'être absolue ici-bas, mais que, suivant la parole que prononcent souvent avec une inconscience étrange ceux-là mêmes qui nient l'existence de Dieu, il y a une justice immanente qui en fait est Dieu lui-même et que Dieu, justice immanente, qui existe et gouverne le monde, malgré tous les Paul Souday, rendra un jour — jour terrible — à chacun selon ses oeuvres.

Lorsque nous rencontrons çà et là un malheureux qui nie Dieu, comme l'aveugle nie la lumière, par simple ignorance et défaut de développement de son esprit, le sentiment qui nous envahit, c'est la compassion, et nous prions pour lui. Mais lorsqu'il s'agit d'un athée de volonté qui nie Dieu, par hypocrisie, par sottise prétention, par un désir de détruire semblable à celui de l'enfant qui démolit sa poupée, nous ne pouvons contenir notre indignation et... notre crainte. Et à tous les Souday nous disons : " Souvenez-vous que, selon le mot de Tertullien, Dieu est patient parce qu'il est éternel. Julien l'Apostat est mort en criant avec rage *Galiléen, tu as vaincu!* Prenez garde, son sort vous attend. "

Des pensées bien plus hautes que celle de M. Souday nous hantent à cette heure. Notre effroi n'est pas de voir quelques isolés blasphémer isolément. Ce qui nous afflige et nous anguste, c'est de reconnaître que chez nous l'autorité gouvernementale, comme telle, vit cette négation. Nous croyons certes nos gouvernants trop intelligents pour penser qu'ils nient tous Dieu au fond de leurs cœurs. Nos alliés ne cachent pas leurs croyances. Chez nous aussi quelques gouvernants ont donné parfois, malgré tout, des preuves de leur foi intime. Mais ceux-ci se sont laissé encercler dans une organisation publique telle qu'elle est une négation et, par conséquent, un blasphème

me perpétuel. Si se
naient Dieu, nous
nisation publique q
qui est Dieu, au dr

Nous espérons to
de cette foule immer
espérons que, " ser
qu'il y a de foi pro

Un ami renseigné
ventaires des objets
les quatre-cinquièm

Et malgré la ténac
voir un jour se renou
vraie et loyale libert

l'ensemble des chefs
La Croix de Paris

LA SUCCESSION

LE PARTI

 N sait que l'au
ments du I
peuplés du
prêtres et le plus féco
tration en est donc fo
gation du concordat,
cordant un évêque ar
des Gaules.

Mais plusieurs fois
dinal Coullié, il y a q
la division du diocèse
veau, formé par le déj

me perpétuel. Si seuls, le *Radical*, la *Lanterne* ou M. Souday, niaient Dieu, nous passerions avec pitié, mais c'est notre organisation publique qui est un outrage à la justice immanente, qui est Dieu, au droit, dont la source première est Dieu.

Nous espérons toutefois que Dieu verra la foi et les oeuvres de cette foule immense qui est la vraie France et qui prie. Nous espérons que, " scrutant les coeurs et les reins ", il saura ce qu'il y a de foi profonde dans notre armée.

Un ami renseigné nous disait hier que de l'ensemble des inventaires des objets laissés par nos soldats morts il résulte que les *quatre-cinquièmes* au moins avaient la foi. C'est une immense consolation. Dieu sait et voit cela. Il en tiendra compte.

Et malgré la ténacité des impies, nous ne désespérons pas de voir un jour se renouveler ce que vit le siècle de Constantin : la vraie et loyale liberté donnée à l'Eglise dans une société dont l'ensemble des chefs était païen.

FRANC.

La Croix de Paris.

LA SUCCESSION DU CARDINAL SEVIN

LE PARTAGE DU DIOCESE DE LYON

 N sait que l'archidiocèse de Lyon est formé des départements du Rhône et de la Loire. C'est un des plus peuplés du monde et probablement le plus riche en prêtres et le plus fécond en vocations sacerdotales. L'administration en est donc fort lourde. C'est pourquoi, depuis l'abrogation du concordat, le Saint-Siège a cherché à l'alléger en accordant un évêque auxiliaire à l'archevêque de Lyon, primat des Gaules.

Mais plusieurs fois déjà, et notamment après la mort du cardinal Coullié, il y a quatre ans, on a envisagé l'éventualité de la division du diocèse actuel et de la création d'un diocèse nouveau, formé par le département de la Loire, dont le siège épis-

copal serait à Saint-Etienne. Pie X fut très ardemment sollicité par un certain nombre de catholiques de la Loire de faire pour eux ce qu'il accorda peu après aux catholiques du nord par la création du diocèse de Lille.

Cette réforme, car c'en est une, a des partisans et des adversaires.

La principale objection de ceux-ci est que la Loire procure à l'Eglise beaucoup plus de prêtres que le Rhône et qu'en revanche elle trouve un grand secours dans la générosité des catholiques lyonnais. " A quoi bon, disent-ils, déranger une harmonie qui a fait ses preuves pendant plus d'un siècle et dont les œuvres catholiques se sont bien trouvées? "

Les partisans de la division répondent que, d'une part, la seule ville de Lyon fournit un grand nombre de prêtres et que le recrutement sacerdotal dans l'ensemble du Rhône suffirait aux besoins des paroisses; que, d'autre part, la Loire n'est pas du tout un pays pauvre, incapable de subvenir aux frais du culte et à l'entretien de son clergé.

Nous croyons savoir que la vacance du siège archiépiscopal de Lyon, créée par le décès du cardinal Sevin, pose de nouveau, à Rome, la question de la division du diocèse. La curie romaine, qui est traditionnellement favorable au plus grand nombre possible des évêchés, l'examine avec attention et avec le désir non douteux de la trancher par l'affirmative. Toutefois, il paraît probable qu'en raison de l'état de guerre, le Saint-Père ajournera la réalisation d'une réforme qui ne va pas sans difficultés d'ordres divers, on l'a bien vu lorsque S. S. Pie X a par tagé le grand et riche diocèse de Cambrai.

Il y a donc lieu de croire que le successeur du cardinal Sevin aura encore juridiction sur tout le diocèse de Lyon actuel. La division en est à peu près certaine; mais elle se fera à loisir, *in tempore opportuno*. La sagesse pontificale sait toujours choisir son heure et mesurer son effort.

Le Gaulois (7 juillet).

F. G.

ANCIENNE SUPERIEURE



LE 10 juillet
après un
longue ma

qui fut très calme,
vouées soeurs hosp
l'âme de notre Hô
res et une digne r

Il ne nous est pa
tribut d'hommage
communautés qui p
D'ordinaire, cepen
des supérieures gé
personnifient en q
tête desquelles elles
tranche de vie de t
de signaler et de lo
ment de profond re

Des circonstances
amené à retarder t
Mère Brosseau l'ho
nous ne le regretto
d'écrire ces lignes, c
lui ont consacrée se
continuatrices d'auj
notice, et bien subst
sorte singulièrement
et à résumer, certain
Dieu qui veut que
mort, soit pour l'éd

MÈRE BROSSEAU

ANCIENNE SUPÉRIEURE GÉNÉRALE DE L'HÔTEL-DIEU

LE 10 juillet 1916, mourait à l'Hôtel-Dieu de Montréal, après une vie pleine d'œuvres et de mérites, une longue maladie généreusement acceptée et une agonie qui fut très calme, l'ancienne supérieure générale de nos dévouées soeurs hospitalières, qui avait été, pendant des années, l'âme de notre Hôtel-Dieu, tout ensemble une femme d'affaires et une digne religieuse, Mère Brosseau.

Il ne nous est pas possible, à la *Semaine*, de rendre un juste tribut d'hommage à chacune des religieuses de nos diverses communautés qui part pour le grand voyage. Elles sont trop. D'ordinaire, cependant, nous faisons une exception en faveur des supérieures générales. Plus que d'autres, en effet, elles personnifient en quelque sorte les maisons et les œuvres à la tête desquelles elles furent placées. En elles, c'est comme une tranche de vie de toute la communauté qu'il nous est loisible de signaler et de louer. Nous tenons à le faire dans un sentiment de profond respect et de sincère gratitude.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont amené à retarder beaucoup pour rendre ainsi à la regrettée Mère Brosseau l'hommage que nous estimons lui devoir. Mais nous ne le regrettons pas, ce retard nous ayant permis, avant d'écrire ces lignes, de lire la très belle notice biographique que lui ont consacrée ses soeurs en religion, ses filles d'hier et ses continuatrices d'aujourd'hui. Or, elle est bien édifiante, cette notice, et bien substantielle aussi. Notre tâche se trouve de la sorte singulièrement simplifiée. Nous n'avons qu'à condenser et à résumer, certain d'avance d'observer la règle de l'Hôtel-Dieu qui veut que " ce que l'on écrit des soeurs, après leur mort, soit pour l'édification des communautés "

F. G.

Lacordaire a écrit, raconte la notice dont nous parlons, que " quand on a accompli sa tâche et creusé son sillon, grand ou petit, ce qu'il a de plus heureux c'est de disparaître ". Voilà, à notre avis, une pensée qui est discutable. Mais il est certain que si Mère Brosseau a disparu trop tôt, ainsi que l'affirment ses soeurs et tous ceux qui l'ont connue, elle avait pourtant accompli une belle tâche et creusé un grand sillon — l'un de ces sillons où la moisson germe abondante pour l'avenir.

* * *

Cornélie Hébert, qui devait s'appeler en religion Soeur Brosseau, du nom de sa mère, était née à Saint-Hubert, non loin de Montréal, le 23 novembre de l'année 1848. Son père était cultivateur. Il possédait un beau " bien " que ses deux fils devaient faire valoir encore davantage. Cornélie, l'unique fille du ménage Hébert, fut bien un peu choyée, mais elle ne fut pas gâtée. On l'envoya, pour ses premières études, à Montréal, d'abord chez de pieuses institutrices, puis chez les Soeurs de Jésus-Marie, où elle fit sa première communion. " Charmante de figure et de caractère, raconte sa biographe, elle se faisait facilement aimer. " Quoiqu'elle fût peu portée aux choses de l'étude, son esprit vif et sa mémoire heureuse lui permirent pourtant d'acquérir assez vite une bonne instruction. Mais elle avait quelque peu peur du couvent, s'imaginant, a-t-elle dit plus tard, qu'on ferait peut-être une certaine pression sur elle pour qu'elle devint une soeur enseignante, ce qu'elle redoutait. Ses goûts, dès lors, l'inclinaient vers le soin des malades. Elle rentra donc assez tôt à la maison paternelle. Sa bonne mère comptait bien l'y retenir, la marier près d'elle et la garder dans les environs pour être la consolation de sa vieillesse. Cornélie, cependant, subissait en secret un autre attrait. Elle s'en ouvrait à son confesseur, le bon curé du temps, écrivait bientôt à l'Hôtel-Dieu, se voyait accor-

der l'admission, et, sa mère, venait, sa hospitalières, le 28

Tout de suite, la travail et à l'observes délicates l'attirer voir dans un cloître taient des scènes naconstances, eurent d

Bref, elle dut retou

que ce ne fut pas s

l'Hôtel-Dieu. A la

Elles finirent même

fille ne serait heure

enfant revenait don

de ses rêves, et, réso

son noviciat, car, sel

grâce d'une heure.

subi toutes les épre

Si ces lignes tomben

se sent de l'attrait po

sur son chemin, qu'e

l'exemple de celle qu

Religieuse, Soeur

d'ordinaire, généreus

et de la propreté, éco

rament plutôt chaud

officières et de ses co

qui lui furent confiés,

pôts ". Indépendan

elle se corrigeait et

vertu. Elle sut obéir

paraît ainsi, à son in

et nous parlons, que son sillon, grand ou disparaître". Voilà,

Mais il est certain ainsi que l'affirment elle avait pourtant son sillon — l'un de pour l'avenir.

en religion Soeur à Saint-Hubert, non 1848. Son père était " que ses deux fils Cornélie, l'unique choyée, mais elle neières études, à Mont-, puis chez les Soeurs communion. " Char- sa biographe, elle se t peu portée aux cho- e heureuse lui permi- ie bonne instruction. souvent, s'imaginant, tre une certaine pres- soeur enseignante, ce l'inclinaient vers le tôt à la maison pater- l'y retenir, la marié s pour être la consolant, subissait en secret son confesseur, le bon -Dieu, se voyait accor-

der l'admission, et, n'espérant guère obtenir l'assentiment de sa mère, venait, sans son aveu, faire son entrée au cloître des hospitalières, le 28 février 1870. Elle avait 22 ans.

Tout de suite, la jeune postulante se donna avec ferveur au travail et à l'observance des pieux règlements. Mais des épreuves délicates l'attendaient. Sa mère ne se résignait pas à la voir dans un cloître, et, chaque fois qu'elle venait la voir, c'étaient des scènes navrantes. Les supérieures, en de telles circonstances, eurent des doutes sur le bien fondé de sa vocation. Bref, elle dut retourner à Saint-Hubert. Mais on pense bien que ce ne fut pas sans chagrin et sans larmes qu'elle quitta l'Hôtel-Dieu. A la maison, les larmes continuèrent de couler. Elles finirent même par convaincre la mère de Cornélie que sa fille ne serait heureuse qu'au cloître. Le 6 mai 1873, la chère enfant revenait donc frapper à la porte du monastère objet de ses rêves, et, résolument, y recommençait son probandat et son noviciat, car, selon les règles canoniques, on ne lui fit pas grâce d'une heure. Enfin, le 8 mai 1875, ayant noblement subi toutes les épreuves, elle était admise à faire profession. Si ces lignes tombent sous les yeux de quelque jeune fille qui se sent de l'attrait pour une oeuvre et rencontre des difficultés sur son chemin, qu'elle se souvienne pour prendre courage de l'exemple de celle qui devait être un jour Mère Brosseau.

Religieuse, Soeur Brosseau fut, comme elles le sont toutes d'ordinaire, généreuse, aimante et dévouée. Amie de l'ordre et de la propreté, économe et serviable, bien que d'un tempérament plutôt chaud et prompt, elle se fit bien venir de ses officières et de ses compagnes et se distingua dans les emplois qui lui furent confiés, à la sacristie notamment et dans les "dépôts". Indépendante par caractère, et même un peu fière, elle se corrigeait et se dominait par principe de foi et par vertu. Elle sut obéir, mais elle y eut du mérite. Elle se préparait ainsi, à son insu, à bien commander plus tard, ce qui

est toujours un art difficile. Le moule où elle se formait et peut-être se réformait ainsi, c'était la règle. Au son de la cloche, elle n'hésitait jamais à aller tout de suite là où le devoir appelait. Malheureusement, déjà même avant sa profession sa santé s'altéra. Le mal qui devait toute sa vie la faire souffrir — une affection au foie — commençait son oeuvre. C'est donc faible et souffrante, et au lendemain d'une crise biliaire, qu'elle vint à la grille, le 8 mai 1875, s'engager définitivement à Dieu. Ces conditions de santé défavorables ne devaient pourtant pas l'empêcher de fournir une longue, utile et même brillante carrière.

A 30 ans, elle fut chargée du "dépôt" des pauvres. C'était loin d'être une sinécure. Son esprit d'ordre et son entente des affaires, tout autant que sa régularité et son dévouement, la désignaient jeune encore pour les fonctions pleines de responsabilités. On comptait justement qu'elle saurait veiller sagement sur les intérêts dont elle aurait la garde. Pendant vingt-cinq ans, elle fut ainsi "dépositaire", c'est-à-dire chargée de l'administration temporelle, soit à la communauté, soit à l'hôpital. "Econome, mais non parcimonieuse, écrit sa biographe, elle sut donner à chaque soeur, pour chaque office, non seulement le nécessaire, mais l'utile et même l'agréable, avec charité et cordialité." Une année seulement, au cours de ce quart de siècle, Soeur Brosseau fit le service d'hospitalière proprement dite à la salle Sainte-Elisabeth. "Ce furent, disait-elle, les plus belles années de ma vie. J'avais enfin trouvé ce que j'étais venue chercher à l'Hôtel-Dieu."

Le 31 août 1899, par le libre choix de ses soeurs en religion, Soeur Brosseau était élue supérieure générale et devenait Mère Brosseau. Elle devait l'être six années d'abord, soit pour deux triennats, puis être réélue en 1908 pour deux autres triennats, soit pour six autres années. Les deux administrations de Mère Brosseau ont été remarquables à plus d'un point

de vue. C'est l'on doit les tal, la construc tous les progrès rience qui ont f toute première même, c'est sou qu'eurent lieu l'arrivée à Mon fut célébré (en réal. C'étaient des hôtes illustr nifestations de Mère Brosseau pas peu dire. E ter, elle s'enten prit de l'institut personnel et le d elle fut une vrai de toutes, les in doucement, par toujours plus de jamais qu'avec l nées de supérieures d'or d'anciennes religieuses. Ce fi Mère Brosseau : du personnel mé rieuse distinguée et de loin qu'ell était là tout enti s'était faite hosp autour d'elle, l'a

de vue. C'est à elle, au cours de ses premiers triennats, que l'on doit les transformations modernes de notre vieil hôpital, la construction d'additions nouvelles à l'ancien édifice, tous les progrès, en un mot, voulus par la science et l'expérience qui ont fait de l'Hôtel-Dieu de Montréal une maison de toute première classe et qui n'a rien à envier à d'autres. De même, c'est sous la deuxième administration de Mère Brosseau qu'eurent lieu (en 1909) les fêtes du 250ème anniversaire de l'arrivée à Montréal des premières hospitalières (1659) et que fut célébré (en 1910) le grand congrès eucharistique de Montréal. C'étaient là des occasions uniques. Il fallait recevoir des hôtes illustres, voir à des célébrations et organiser des manifestations dont on n'est pas coutumier dans les cloîtres. Mère Brosseau sut être à la hauteur de ce noble rôle, et ce n'est pas peu dire. En même temps, il est à peine besoin de l'ajouter, elle s'entendait à maintenir, chez ses subordonnées, l'esprit de l'institut, la régularité de l'observance, le détachement personnel et le dévouement aux chers malades. Pour ses soeurs, elle fut une vraie mère, attentive avec délicatesse aux besoins de toutes, les invitant à la piété sans surcharge, les attirant doucement, par son exemple autant que par ses conseils, à toujours plus de simplicité et d'esprit de foi, ne les corrigeant jamais qu'avec beaucoup d'affection. Durant ses douze années de supériorat, elle eut la consolation de célébrer dix noces d'or d'anciennes et de couronner quarante-quatre nouvelles religieuses. Ce furent là, pour son âme, de bien douces joies. Mère Brosseau fut aussi, pour les malades et les membres du personnel médical, une mère aimante autant qu'une supérieure distinguée. Ce n'est, le plus souvent, que médiatement et de loin qu'elle s'occupait des souffrants, mais son coeur était là tout entier. Nous l'avons dit, c'est pour cela qu'elle s'était faite hospitalière. Aussi inspirait-elle, de toutes façons, autour d'elle, l'amour et le dévouement pour les malades. Le

beau monument de Jeanne Mance, dû au talent de Philippe Hébert, qu'on installa dans la cour d'honneur de l'Hôtel-Dieu lors des fêtes de 1909, et qui symbolise si heureusement l'oeuvre des hospitalières à Montréal, Mère Brosseau, à elle toute seule, l'avait mérité et en était digne.

Tout cela ne se fit pas, évidemment, sans quelques difficultés. On soulève toujours quelques poussières dans les chemins où l'on passe ici-bas. Il n'est personne, comme parle l'*Imitation*, fût-il roi ou pape, à qui tout réussisse et qui ne rencontre quelque affliction ou quelque traverse. Mère Brosseau eut, elle aussi, sa part d'afflictions et de traverses. Mais son esprit surnaturel, son obéissance à l'Eglise et à ses représentants, sa fermeté inflexible enfin, eurent raison de tous les obstacles. Mgr l'archevêque lui écrivait un jour : " Au mérite du dévouement vous avez joint celui d'une obéissance parfaite. N'est-ce pas là le secret du succès qui a couronné tous vos efforts ? " On ne saurait mieux dire, et, ici encore, beaucoup verront une leçon à retenir. Mère Brosseau sut gouverner, parce qu'elle sut obéir d'abord, parce qu'elle sut donner l'exemple à tous et à toutes dans sa propre vie, parce qu'elle sut être bonne et compatissante sans cesser d'être ferme et digne. Sa biographe écrit joliment que " le coeur ne lui montait jamais à la tête " ! C'est là un mot plein de sens, et qu'on ne saurait trop méditer.

Nous ne dirons rien ici des longues souffrances que la maladie infligea à Mère Brosseau. Notons seulement qu'elles ne l'empêchèrent point, pendant des années, de vaquer à ses occupations et de remplir ses charges. Cette femme énergique dominait vraiment son corps, et, tant qu'il fut possible, les tiraillements du mal la laissèrent maîtresse d'elle-même.

Le 31 août 1914, elle cessait d'être supérieure et redevenait " dépositaire ". En réalité, c'était le commencement de la fin. Elle travailla encore sans doute. Mais la maladie prit bientôt complètement le dessus. Après des mois de souffrance et une

calme a
religion,

Les pi
moire.

Mère Br
joint à :

cloîtré, e
restera.

supérieur
jours eu

admiratio
et si prat

que Mère
voulut lu

railles de
" Je lui c

Nous lu
malades, c

moire ave

l'hommag

l'Hôtel-Di
bre et méri

bon de le p

Les homm
souvent ! O

mérité, à l
peut-être l

C'est, pour
de et au fo

calme agonie elle s'éteignait, munie de tous les secours de la religion, dans la nuit du 10 juillet 1916.

Les plus beaux témoignages furent aussitôt rendus à sa mémoire. Le regretté sir William Hingston avait naguère dit de Mère Brosseau " qu'elle possédait un esprit vif et pénétrant joint à un grand coeur et que, quoique membre d'un ordre cloîtré, elle était une femme habile en affaires ". Ce jugement restera. Au lendemain de sa mort, Mgr Georges Gauthier, supérieur ecclésiastique de l'Hôtel-Dieu, écrivait: " J'ai toujours eu pour Mère Brosseau un grand respect et une vraie admiration... J'ai toujours été frappé de son bon sens si ferme et si pratique... " Mgr l'archevêque, de son côté, remarquait que Mère Brosseau a vécu de foi et d'obéissance. Monseigneur voulut lui-même, en personne, présider, le 13 juillet, aux funérailles de la regrettée religieuse, et il dit à ses soeurs en larmes: " Je lui devais bien cela. "

Nous lui devions, nous, au nom du clergé, des pauvres, des malades, du public de Montréal en général, de saluer sa mémoire avec infiniment de respect et de déposer sur sa tombe l'hommage de la plus parfaite vénération. Les soeurs de l'Hôtel-Dieu, comme beaucoup d'autres, travaillent dans l'ombre et méritent hautement de l'Eglise et de la patrie. Il est bon de le proclamer de temps en temps devant le grand public. Les hommes occupés que nous sommes tous sont si oublieux souvent! Or, nulle plus que Mère Brosseau n'a travaillé et n'a mérité, à l'Hôtel-Dieu, au cours du dernier demi-siècle. Si peut-être les hommes l'oublient, Dieu, lui, s'en souviendra. C'est, pour tous ceux et toutes celles qui l'ont aimée, la grande et au fond l'unique consolation.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

LES CATHOLIQUES EN CHINE

En Chine, d'après le *Bulletin catholique de Pékin*, les catholiques étaient, à la fin de l'an dernier, 1,729,223 contre 1,628,254 en 1914. La mission de Pékin fournit à elle seule près d'un tiers de l'augmentation. La Chine, formant 50 vicariats apostoliques, comptait, à la même date, 49 évêques. Elle est évangélisée par 12 congrégations.

Les prêtres européens, au nombre de 1,465 en 1914, ne sont plus que 1,430 en 1915, à cause de la guerre européenne. Le nombre des prêtres chinois continue à augmenter, 760 en 1914 et 803 en 1915. Les élèves étaient, dans les petits séminaires, en 1914, au nombre de 1,748, et en 1915, au nombre de 1,887, tandis que, dans les grands séminaires, ils étaient, respectivement, de 541 et de 575.

Dans la mission de Pékin, le Père Planchet et ses compagnons ont baptisé, depuis un an, trente-huit mille deux cent quatre-vingt-treize adultes.

Dans cet immense pays de missions, on comptait 7,808 églises et chapelles en 1914 et 8.618 en 1915.

Malheureusement, surtout depuis que l'affreuse guerre européenne est commencée, depuis que des missionnaires français ont dû, d'après la loi inique des curés sac-au-dos, et sous peine d'être traités de déserteurs, retourner dans leur pays lancer des balles aux Allemands, les ressources sont des plus faibles et les missionnaires sont trop peu nombreux.

AR
r

M. l'al

M. l'a

Lac-Mass

M. l'al

rité à S:

M. l'al

lège de 2

M. l'al

M. l'al

réal ;

M. l'al

de l'Assc

M. l'al

somption

M. l'at

tion ;

M. l'al

somption

M. l'al

somption

M. l'ab

Thérèse ;

M. l'at

Thérèse ;

M. l'at

Thérèse ;

M. l'al

Sainte-Th

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

PAR décision de Sa Grandeur (Mg.) l'archevêque de Montréal ont été nommés :

M. l'abbé Clément Robillard, curé de Repentigny ;

M. l'abbé Georges Chartier, curé de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson ;

M. l'abbé Cuthbert Poirier, aumônier des Frères de la Charité à Saint-Benoit-Labre ;

M. l'abbé François-Xavier Archambeault, professeur au collège de Montréal ;

M. l'abbé Hervé Robert, professeur au collège de Montréal ;

M. l'abbé Alphonse Bolduc, professeur au collège de Montréal ;

M. l'abbé Joseph-Edouard Gauthier, professeur au collège de l'Assomption ;

M. l'abbé Albert Pineault, professeur au collège de l'Assomption ;

M. l'abbé Albert Henri, professeur au collège de l'Assomption ;

M. l'abbé Robert Brouillet, professeur au collège de l'Assomption ;

M. l'abbé Charles Gareau, professeur au collège de l'Assomption ;

M. l'abbé Joseph Limoges, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé Joseph Bélisle, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé Henri Arbour, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé Alphonse Vermette, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé Philippe Chartrand, professeur au collège de Sainte-Thérèse ;

M. l'abbé Albert Leduc, professeur au collège de Saint-Jean ;

M. l'abbé Albert Gravel, professeur au collège de Saint-Jean ;

M. l'abbé Edouard Lafortune, professeur au collège de Saint-Jean ;

M. l'abbé Oscar Valiquette, professeur au collège de Saint-Jean ;

M. l'abbé Thomas Handfield, professeur au collège de Saint-Jean ;

M. l'abbé Ernest Coutu, professeur à l'Ecole Normale ;

M. l'abbé Théophile Trudeau, professeur à l'Ecole Normale.

CAISSE ECCLESIASTIQUE

Archevêché de Montréal, le 23 août 1916.

M. l'abbé Zotique Cardin, curé de Repentigny, décédé le 17 août, était membre de la CAISSE ECCLESIASTIQUE, *section d'une messe.*

G. DAUTH, p. d.,

Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

BREVIARIUM totum in fasciculos in-24 (cm. 8 x 14), pro itinerantibus, charta indica solidissima, characteribus clarissimis ac novis, tantum nigro impressum, ad commoditatem in fasciculos divisum. — Solutum Fr. 8.50.

Contectum ad instar thecae :

- N. 1. Pelle nigra, flexibili, cum ornatu sicce adlaborato, titulo aureo, angulis rotundis, nervis in dorso flexibili, sectione rubra, 4 signis ac theca lintea Fr. 15.50
- “ 2. Ut supra, sectione vero aurata “ 17.
- “ 3. *Chagrin* optimo nigro, flexibili, cum margine et titulis aureis, angulis rotundis, nervis in dorso, sectione rubro-aurata, 4 signis ac theca lintea “ 19.

PETRO MARIETTI,
Sarino, Italia.